

Royan, le 12 mai 2016

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES  
Dossier suivi par Julien YOUINOU  
*Responsable du Service Juridique*  
Tél. : 05.46.39.56.65  
JY/EG

Madame Hélène LECOMTE  
Présidente de l'Association  
« JEUNE ORCHESTRE EN PAYS ROYANNAIS - DIVERTIMENTO »

Ecole de Musique  
rue des Arts  
17200 ROYAN

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception  
N°2C 109 690 0611 1

**Objet :** Convention de mise à disposition des préaux et des salles de classe de l'Ecole Elémentaire Louis Bouchet ainsi que des salles de classes et de la salle de jeux de l'Ecole Maternelle Louis Bouchet au profit de l'Association « JEUNE ORCHESTRE EN PAYS ROYANNAIS - DIVERTIMENTO »

Madame la Présidente,

Dans le cadre de la mise à disposition des locaux désignés en objet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, POUR ATTRIBUTION, un exemplaire « original » de la convention correspondante.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes sentiments distingués.



Pour le Député-Maire,  
Par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Patrick MARENGO  
Tél. : 05.46.39.56.60

P. J. : 1



D 16.203

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
DES PREAUX ET DES SALLES DE CLASSE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS BOUCHET  
AINSI QUE DES SALLES DE CLASSES ET DE LA SALLE DE JEUX DE L'ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET  
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « JEUNE ORCHESTRE EN PAYS ROYANNAIS - DIVERTIMENTO »

ENTRE

Le Maire de la Ville de Royan, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par son Premier Adjoint, Monsieur Patrick MARENGO, en vertu de l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

ET

L'Association « JEUNE ORCHESTRE EN PAYS ROYANNAIS - DIVERTIMENTO », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 17 décembre 2007, sous le numéro W172001519, représentée par Madame Hélène LECOMTE, sa Présidente, en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

Ci-après désignée *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

- Vu la demande présentée par la Présidente de *l'Association*,
- Vu l'accord de Monsieur le Député- Maire de la Ville de ROYAN,

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

## ARTICLE 1

Par la présente, sont mis à disposition de *l'Association*, dans le cadre de la répétition de ses musiciens, les locaux suivants :

- les préaux et les salles de classe (rez-de-chaussée, premier et deuxième étages) de l'école élémentaire Louis Bouchet,
- les salles de classes et la salle de jeux de l'école maternelle de l'école Louis Bouchet.

## ARTICLE 2

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

## ARTICLE 3

L'utilisation de ces locaux se fera :

- du dimanche 10 juillet au samedi 23 juillet 2016 inclus
- de 9 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures 30 chaque jour

## ARTICLE 4

*L'Association* devra s'assurer contre tous les risques propres au locataire auprès d'une compagnie d'assurances solvable et en justifier à *la Ville* au moment de l'entrée dans les lieux.

De plus, *l'Association* devra pouvoir fournir copie de sa police d'assurance sur toute demande de *la Ville* ou de l'un de ses représentants

## ARTICLE 5

Les locaux mis à la disposition sont en bon état d'entretien. *L'Association* s'engage à jouir de ceux-ci en bon père de famille et les tiendra en parfait état d'entretien et de propreté.

## ARTICLE 6

Les clés des locaux seront remises à la Présidente de *l'Association*. Celle-ci devra les restituer à la fin de l'utilisation.

Pour *l'Association*,  
La Présidente,

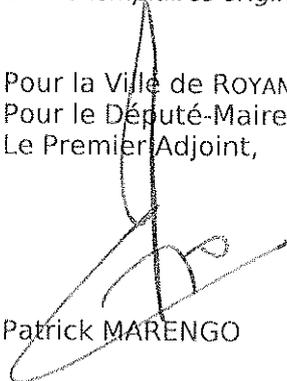


Hélène LECOMTE



Fait à ROYAN, le 12 MAI 2016  
en 3 exemplaires originaux

Pour la Ville de ROYAN,  
Pour le Député-Maire, par délégation,  
Le Premier Adjoint,



Patrick MARENGO